

base annuelle

20 gms 3 gms

75	50
150	100
275	150
550	300
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
200	100
300	200
400	300
550	400
750	500
1000	700
1300	1000
1600	1300
2000	1700
2500	2200
3000	2700
3500	3200
4000	3700
4500	4200
5000	4700
5500	5200
6000	5700
6500	6200
7000	6700
7500	7200
8000	7700
8500	8200
9000	8700
9500	9200
10000	9700

app 8 5.2.58
M. Taxe à l'égout
56133

M. Pastrean souligne que ce tarif est la raison d'être du règlement de voirie précédemment adopté. Si les taxes ne sont pas adoptées le règlement risque d'être inapplicable.

M. Prouvaille se demande si ce cas, s'il s'agit d'un de discuter le principe puisqu'il a été précédemment approuvé précédemment. M. Prouvaille dit que le taux des enseignes lumineuses et souligne que dans de très nombreux cas, on a obligé les sinistrés à avoir des balcons. Il est inquiet de voir que l'on parle de "balcons de braves" en la fin de mer.

M. Rougnon estime que une enseigne lumineuse est une attraction, que la taxe privera peu de ressources et craint qu'en l'indiquant on aille à l'encontre de l'intérêt de Royan.

En réponse à une demande de M. Papeau qui serait partisan de la suppression de la taxe de prolabissement M. Cadetoux pense quelle a pour but de permettre à la Ville le remboursement des travaux et demandes de l'Aspant technique qui ont échauffé un dossier, se déplacer recevoir les demandes, élaborer une aménagement etc. Il explique que ces taxes s'appliquent dans tous les cas où la construction empiète sur le domaine public. M. Papeau reçoit des explications au sujet de la taxe pour l'édifice de chantier.

Le Conseil approuve à l'unanimité les conclusions de la Commission des Travaux.

Expenses sur l'enlèvement des ordures ménagères et le département à l'égout.

La Commission des Travaux considérant l'intérêt pour la Ville de Royan de percevoir les taxes susceptibles d'être appliquées pour services rendus, a transmis à la Commission des Finances une proposition tendant à la création d'une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères et d'une taxe sur le déversement à l'égout. La Commission des Finances a examiné la proposition et a transmis à l'examen la proposition de la Commission des Travaux.

